

14^e Session de l'Assemblée générale de l'UICN Ashkhâbâd, URSS, 26 septembre — 5 octobre 1978

C. Programme et estimation des recettes et des dépenses pour le triennat

L'Assemblée générale de L'UICN réunie du 26 septembre au 5 octobre 1978

à Ashkhâbâd (URSS) pour sa 14e session, DECIDE que:

1. Généralités

- a) Le projet de programme et d'estimation des recettes et des dépenses de L'UICN pour le triennat 1979-1981 constitue, de façon générale, une base acceptable pour l'élaboration de programmes et budgets annuels;
- b) Le directeur général doit avoir le maximum de latitude pour mettre en œuvre le programme et le budget pour le triennal, en tenant compte des indications données aux paragraphes suivants.

2. Commissions

- a) Le financement des commissions doit occuper un rang de priorité élevé;
- b) Toutes les commissions doivent bénéficier d'un soutien leur assurant une capacité d'exécution et couvrant leurs dépenses de fonctionnement;
- c) Il faut examiner la portée, le cahier des charges, l'organisation et les méthodes des commissions de l'écologie, de l'éducation et de la planification de l'environnement, et présenter des recommandations au conseil à sa réunion de 1979, comprenant un plan de travail pour ces commissions;
- d) L'un des objectifs majeurs de l'examen de la portée, du cahier des charges, de l'organisation et des méthodes de la commission de l'éducation doit être de définir les objectifs de L'UICN dans le domaine de l'éducation environnementale, de l'information et du développement de la sensibilisation du public;
- e) Le directeur général doit essayer d'obtenir de nouveaux appuis pour les fonctions des commissions, en particulier des Etats et organismes de droit public membres de L'UICN, et obtenir le soutien de toute L'Union dans la poursuite de cet objectif.

3. Services régionaux

- a) Le rôle des services régionaux de L'UICN est d'établir la liaison entre le secrétariat et les membres d'une même région, en particulier ceux de pays en développement, et de veiller à ce que les considérations régionales se reflètent dans les activités de L'UICN et catalysent la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de la conservation;
- b) Les activités régionales et sub-régionales de L'UICN sont très utiles à la promotion de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de la conservation, particulièrement dans les pays en développement.

4. Programme

Le directeur général doit tenir compte des points suivants dans l'élaboration des programmes et budgets annuels dans le cadre du programme et des estimations budgétaires pour le triennat:

a) Généralités

- I. En coopération avec le WWF, L'UNESCO et d'autres organisations un soutien plus grand devrait être accordé aux activités de L'UICN relatives à l'éducation environnementale, à l'information et à la sensibilisation du public, en tenant dûment compte des recommandations adoptées par la conférence de l'ONU sur l'Education dans le domaine de l'environnement qui s'est tenue à Tbilissi, URSS, en 1977;
- II. On devrait tenir compte de la nécessité d'appuyer la recherche sur les écosystèmes qui pourraient fournir les connaissances de base pour les actions de conservation de L'UICN;

14^e Session de l'Assemblée générale de l'UICN Ashkhâbâd, URSS, 26 septembre — 5 octobre 1978

III. Il faudrait tenir compte, dans les activités des programmes, du fait que de nombreuses régions terrestres et marines et maints paysages qui n'ont pas les qualités requises pour avoir le statut de parc national ou d'aire protégée, méritent néanmoins de retenir l'attention de l'UICN. Cela inclut des paysages dévastés qui peuvent être restaurés ou reconstruits, et des paysages fragiles riches en éléments culturels, esthétiques, scientifiques et génétiques, ainsi que les milieux côtiers et marins qui ne bénéficient pas de mesures de protection.

b) *Surveillance continue*

I. Le maintien du Red Data Book International de l'UICN à son niveau d'excellence actuel sera hautement prioritaire;

II. Il faudrait examiner la possibilité d'établir un groupe de travail qui donnerait ses avis sur l'élaboration de Red Data Books nationaux ou régionaux, qui pourraient être par la suite publiés et diffusés parmi les pays concernés;

III. Il faudrait encourager l'établissement et la surveillance continue des sites du patrimoine mondial, pour mettre en évidence les aires en danger et obtenir leur inclusion dans la Liste des sites du patrimoine mondial en danger.

b) *Planification*

L'UICN devrait donner son plein appui à la planification d'un réseau mondial de réserves de biosphère et coopérer avec l'UNESCO pour créer aussitôt que possible de telles réserves dans toutes les provinces biogéographiques où les lacunes sont particulièrement importantes.

d) *Assistance et avis*

I. L'UICN sera mentionnée comme éditeur dans la revue «PARKS»; le directeur général cherchera à trouver les fonds nécessaires pour assurer la poursuite de la publication de cette importante revue internationale;

II. L'UICN (le conseil, le secrétariat, en consultation avec les commissions et d'autres organisations si le besoin s'en fait sentir) devrait:

- prendre les mesures nécessaires pour examiner, analyser, et, le cas échéant, mettre en œuvre un programme de ((conservation pour le développement)) ou autres propositions, pour veiller à ce que les activités des gouvernements et des organisations d'assistance technique bilatérales et multilatérales tiennent compte de la conservation de manière adéquate;

- prendre en considération la possibilité de fournir, directement ou indirectement, des avis et une assistance spécialisées;

- veiller à ce que ces avis et cette assistance s'inspirent de la Stratégie mondiale de la conservation et soient financés par d'autres sources que celles qui sont mentionnées au niveau ((A)) des estimations budgétaires pour ne pas instituer une charge supplémentaire pour le personnel et le budget de l'UICN.

III. Un effort plus grand sera fait pour aider les pays tropicaux à élaborer des stratégies de conservation nationales, et pour encourager les membres de cette région à promouvoir des activités nationales ou régionales dans le cadre de la Stratégie mondiale de la conservation. Une attention particulière pourra être accordée à la nécessité d'une action régionale en Asie du Sud-Est pour conserver les forêts dipterocarpes.

14^e Session de l'Assemblée générale de l'UICN Ashkhâbâd, URSS, 26 septembre — 5 octobre 1978

5. Comité de la planification du programme

Le directeur général doit prendre les mesures nécessaires pour:

- a. obtenir des prévisions de programme et de budget plus précises pour mieux définir les éléments principaux des programmes et budgets annuels que le conseil doit approuver, et
- b. disposer d'une liaison plus efficace entre les commissions d'une part, et entre les commissions et le secrétariat d'autre part.

A cette fin, le directeur général peut établir un Comité de planification du programme où siégeront des représentants des commissions et d'autres personnes sous sa direction. Ce comité aurait pour but de conseiller le directeur général sur la préparation du programme et du budget.